



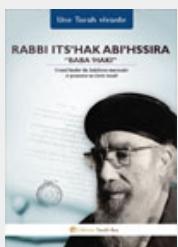
Traité Pessa'him

Michna 2 - Chapitre 3

גב בזק שבסדק עיריבה--אם יש כזית במקום אחד, חייב לבער; פחותה מכן, בטל במיועתו. וכן לעניין הטומאה--אם הקייד עליו, חוץ; ואם רצתה בקיומו, הרי הוא כעריבה. בזק החירש--אם יש כיווץ בו שהחמייך, הרי זה אסור.

La pâte qui se trouve dans les fentes d'un pétrin [pour le consolider], s'il y en a autant que le volume d'une olive à un même endroit, on est tenu de l'enlever ; sinon elle s'annule par son faible volume. Le même règle s'applique dans un cas d'impureté : si [l'intéressé] y attache de l'importance, cette pâte constitue une séparation ; mais s'il désire que cette pâte subsiste, elle sera considérée comme une partie constitutive du pétrin. Quant à la pâte sourde, si, au même moment, on dispose d'une pâte similaire qui, elle, a fermenté, cette pâte est interdite.

Rabbi Its'hak Abi'hssira, "Baba 'Haki"



Biographie incontournable de l'un des leaders du Judaïsme marocain et pionnier-fondateur en Erets Israël.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions